

Conseiller forensique

Une nouvelle fonction à l'INCC

Au cours des dernières décennies, les possibilités de la recherche forensique se sont considérablement développées. Ainsi, des techniques telles que l'analyse ADN et le traitement d'images ont vu le jour et il est devenu possible de détecter des microtraces de plus en plus petites. Cela ne signifie pas pour autant que la richesse de la recherche forensique était toujours estimée à sa juste valeur. La fonction d'un conseiller forensique à l'Institut national de Criminalistique et de Criminologie (INCC) doit à présent y remédier.



Le nouveau conseiller forensique Aurélie Barret aide la police et les magistrats.

Un conseiller forensique assiste les magistrats dans le choix des recherches forensiques à réaliser dans le cadre de leur dossier et apporte son aide dans le traitement des traces disponibles. En concertation avec les services tactiques de la police et le magistrat, les questions du dossier judiciaire sont transposées en demandes d'expertises judiciaires. Au sein de l'INCC, le conseiller coordonne les missions d'expertise et constitue le point de contact privilégié des fonctionnaires de police et des magistrats qui ont des questions au sujet des affaires forensiques. D'excellents contacts et un échange optimal de connaissances avec les partenaires tant nationaux qu'internationaux sont requis.

Impliqué dès le début

L'année dernière, la possibilité d'avoir recours à un conseiller forensique a été sollicitée dans 34 dossiers. Dans le cadre d'un projet pilote mené dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, le conseiller forensique était présent à

toutes les réunions de concertation sur les dossiers judiciaires qualifiés de « meurtre perpétré par des auteurs inconnus ». Au cours de ces réunions, le juge d'instruction, le chef d'équipe de l'enquête tactique, le laboratoire de police technique et scientifique (LPTS), le médecin légiste et les services de police de première ligne passaient à la loupe les divers éléments du dossier.

Ce projet a démontré qu'il est important que le conseiller forensique assiste dès le début à ces réunions vu que le matériel saisi peut parfois donner des indications sur la meilleure stratégie à suivre. Une première impulsion quant à l'expertise à réaliser peut déjà être donnée. Au besoin, des recherches techniques et scientifiques supplémentaires peuvent être ordonnées.

Vue d'ensemble

En 2010, le conseiller forensique de l'INCC a coordonné pas moins de 24 dossiers, assurant ainsi la circulation fondamentale de l'information. Il s'agit d'une donnée importante du fait que chaque dossier évolue sur plusieurs plans et que les résultats obtenus peuvent éventuellement donner lieu à une enquête policière ou forensique complémentaire.

Dans beaucoup de dossiers, plusieurs expertises sont souhaitées pour une seule pièce à conviction. Or, ces expertises ne sont pas toujours compatibles entre elles, car certaines techniques peuvent détruire les

traces. Par conséquent, des choix doivent être faits. Dans un certain nombre de cas, le conseiller forensique peut proposer une combinaison ou un ordre de recherches à effectuer. Ce faisant, il soutient donc le magistrat dans sa prise de décisions.

Pendant la concertation avec les experts, des délais sont fixés pour la finalisation de l'expertise. Il en résulte des attentes correctes et, dans les faits, une réduction des délais de livraison (et donc de l'instruction). Par ailleurs, les problèmes logistiques susceptibles de compromettre l'expertise sont également résolus.

Cold case

Le conseiller forensique a une vue d'ensemble des méthodes de recherche classiques et plus complexes, et est en mesure de les conseiller ou non en fonction du dossier.

Le conseiller forensique donne également des avis dans des *cold cases*. Il peut éventuellement conseiller de mener de nouvelles expertises au vu des évolutions scientifiques actuelles.

La fonction de conseiller forensique à l'INCC constitue donc sans nul doute une avancée importante en matière d'instruction judiciaire. Les magistrats disposent en effet à présent d'un point de contact scientifique central auquel ils peuvent adresser toutes leurs questions.

Aurélie Barret